



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
HAUTE-LOIRE  
MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU 43160

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**  
**Session ordinaire**

**Étaient présents :**

André Brivadis Maire, Stéphane Gibert, Yannick Laverroux, Bernard Vialaneix, Paul Philbee, Armelle Savinel, Pierre Philipon, Pascale Sciortino, Gérard Specel, Thierry Faivre, Olivier Marion, Fabien Blanchefort,

**Absent**

Stéphane Wenger

**Secrétaire de séance :**

Pascale Sciortino

Monsieur le Maire fait un rajout de trois points à l'ordre du jour :

- \* Village de La Tour
- \* CCAS
- \* Expérimentation CFU

**1/ Approbation du PV du 22/06/2023**

Le PV est approuvé

**2/ Village de La Tour**

Mr De Courson cherche une nouvelle solution après le désistement de la personne susceptible de rachat.

Madame Déborah Janicki, présente dans le public, nous présente son intention de reprendre le Village de La Tour, dès que possible. Elle a fait les démarches auprès de sa banque. Elle demande si elle pourrait obtenir une nouvelle DSP, en gardant ou en cassant, celle déjà en cours avec Monsieur De Courson. Elle connaît bien les lieux ainsi que le concept du Village. Elle y a travaillé quelques temps et veut continuer la même initiative et bien sûr continuer les travaux de rénovation des lieux. Nous allons faire appel à un juriste pour trouver la bonne solution sachant que sa banque se prononcera favorablement si elle a une assurance de contrat d'un minimum de 7 ans ou 10 ans.

**3/ CCAS**

Un nouveau membre doit être élu au CCAS

Gérard Specel se présente.

Vote à l'unanimité

#### **4/ Expérimentation Compte financier unique 2024**

Le compte administratif et le compte de gestion fusionnent en M57 la commune a été retenue pour participer à l'expérimentation en 2024.

VOTE 12 POUR

#### **5/ Fixation prix de vente terrain Bard**

Actuellement le terrain choisi par M. Bard (parcelle AB512) est en zone non constructible, dans la zone ZPPAUP. Une révision de ce zonage est engagée.

A ce jour, le conseil municipal ne peut définir un prix.

#### **6/ Tarif stèles et monuments du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 des concessions ont été nettoyées et que les autres le seront courant 2024.

Si les acheteurs ne souhaitent pas conserver la stèle déjà en place, celle-ci sera enlevée.

S'ils souhaitent la conserver, un tarif doit être déterminé.

Un tarif de 500€ est suggéré par Mme Armelle Savinel

Vote : 12 POUR

#### **7/ Achat de totems en partenariat avec le syndicat mixte**

La commission signalétique a proposé des totems à installer aux entrées de ville.

Le projet de totem représente une vue de l'abbaye par le cloître.

Les dimensions des totems sont 4m X. 1,38m.

Le Syndicat Mixte a demandé des devis pour 4 totems sachant qu'il en paye 2 et les 2 autres sont à la charge de la mairie.

Le Syndicat Mixte les posera aux entrées de ville côté Le Puy-en-Velay et Ambert.

La commune aura les entrées de Brioude et de Paulhaguet.

Prix de 4 totems : 20 368,80€ TTC

2 totems : 11 117,40€ TTC

1 totem : 3 425€ HT

Certains membres du conseil ne sont pas d'accord pour 2 totems.

Vote pour 1 totem. 8 POUR 4 CONTRE

Vote pour 2 totems. 4 POUR. 8 CONTRE

Armelle Savinel demandera au Syndicat Mixte si le prix d'un totem restera au prix du devis et confirmera notre décision.

#### **8/ Proposition Syndicat d'Energies dissimulation et éclairage quartier Croix de Pierre.**

La 2e tranche sera de chez M. Fouillit à la déchetterie.

17 poteaux seront supprimés.

Les lignes passeront par les gaines déjà enterrées prévues pour cet ouvrage.

Le Syndic d'Energies prend 45% de la somme à sa charge et pour la commune il restera la somme de 16 844,58€ TTC.

Convention avec la société ORANGE 4 465€ TTC restant à la charge de la commune.

Coût global BT 15 725,74€. HT

Travaux prévus pour le 2e semestre 2024.

Pour la tranche 1, la commune a payé 33% au lieu de 55% grâce à l'intervention du fond vert. Ces travaux sont reportés en 2024 et seront soumis au vote du budget l'année prochaine.

## **9/ Emprunts pour achat de terrain et réfection de voirie**

Des demandes de prêts ont été faites dans 3 banques, pour un montant de 50 000€ pour l'achat d'un terrain et pour un montant de 80 000€ pour les travaux de voirie.

Les taux ont augmenté. Au lieu de 0,70% ils sont de 4,37% à ce jour.

Les travaux concernés sont : La Pénide, Baffour, Arfeuilles, Les Chaloux et l'accès à la déchetterie.

### **Travaux de voirie : 80 000€ sur 7 ans**

Caisse d'épargne : taux fixe 4,25%

Frais de dossier : 0,20% du montant du prêt

Montant du prêt : 92 325€.

Crédit agricole : taux d'intérêt 4,34%

Frais de dossier : 80€ (0,10% de la somme, mini 50€)

Montant du prêt : 93 196,27€.

Banque postale : taux fixe 4,24%

Commission d'engagement : 0,20% du montant du prêt

Montant du prêt : 93 076,39€

### **Achat de terrain : 50 000€ sur 5 ans.**

Caisse d'épargne : taux fixe. 4,19%

Commission d'engagement : 0,20% du montant du prêt

Montant du prêt : 55 499,38€

Crédit agricole : taux d'intérêt 4,32%

Frais dossier : 50€ (0,10% du montant du prêt, minimum 50€)

Montant du prêt : 55 852,73€

Banque postale : taux fixe. 4,37%

Commission d'engagement : 100€

Montant du prêt : 55 945,73€

Vote pour les 2 montants : 80000€ et 50000€

Les débats portent sur le choix de la banque et l'implantation locale ou non de celle-ci, la banque postale est présente à la Chaise-Dieu ainsi que le crédit agricole.

La poste va ouvrir 2 h de plus également.

La question de réaliser ou non ces emprunts est remise en question, Mr BLANCHEFORT adjoint aux finances précise que ces emprunts ont été prévus au budget et votés et ne peuvent donc pas être remis en cause et qu'il convient donc de choisir la banque et non de voter pour ou contre ces emprunts.

6 POUR. 6 CONTRE. 0 ABSTENTION

Voix prépondérante du Maire

Le crédit agricole a été retenu. Monsieur le Maire s'engage à respecter les conditions relatives aux documents du prêt.

### **10/ Création de postes pour avancement de grade.**

Pour permettre la promotion de 2 agents à l'avancement il faut créer 2 postes d'adjoint technique principal 2e classe et supprimer 2 postes d'adjoint technique.

Vote 12 POUR

### **11/. Révision de la ZPPAUP et création de la commission locale du site patrimonial remarquable.**

Une modification de la zone ZPPAUP est nécessaire afin de trouver des terrains pour de futures constructions.

Une Commission est constituée :

2 titulaires en plus de M. Le Maire : Stéphane Gibert et Armelle Savinel

2 suppléants : Thierry Faivre et Yannick Laverroux

Associations : CAUE et Parc naturel Livradois-Forez

Personne qualifiée : CCI et Chambre d'agriculture

### **12/ Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie des hameaux.**

La commission d'appel d'offres s'étant réunie ce jour même avant le conseil municipal. 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour les travaux de voirie.

✓ Broc. : 116 444€ HT soit 139 792€ TTC

✓ Chevalier. : 113 626,50€ HT soit. 136 351,80€. TTC

✓ Eurovia : 144 967,50€. HT.

Note technique : 40% pour tous

Note devis. : Chevalier. 60%

Broc. 58,54%  
Eurovia. : 47,03%

Choix de la commission d'appel d'offre : entreprise retenue Chevalier

Vote du conseil municipal : 0 CONTRE. 1 ABSTENTION. 11. POUR

### **13/. Coupe de bois 2024**

L'ONF propose une coupe de bois pour 2024 sur la section de Baffour, il s'agit d'une vente sur pied.

Surface 3,81 ha.

Vote. 12. POUR

### **14/. Désignation référent déontologie**

Monsieur Maleysson a été désigné référent déontologie pour les élus.

Monsieur Maleysson a été conseiller municipal et adjoint plusieurs années.

Vote. 12. Pour

### **15/. Choix acheteurs terrains communaux**

Agathe et Valérian AUTRET, présents dans le public, se sont présentés et ont expliqué leur désir d'acquérir les 2 terrains au Coudert de foire. Actuellement au camping, ils désirent acheter un terrain pour construire leur habitation.

Le conseil municipal souhaite vendre les 4 parcelles séparément afin de pouvoir accueillir plusieurs familles.

Monsieur le Maire précise qu'il y a quelques demandes par courriers et par mails.

Il faut décider des clauses applicables par exemple : pas de maison secondaire.

Certains acheteurs ont déjà fait une demande de CU.

Une commission est créée, en sont membres : Armelle Savinel, Fabien Blanchefort, Pascale Sciortino, Olivier Marion, Stéphane Gibert.

### **16/ Questions diverses**

Δ Pierre Philipon demande si la mairie a revérifié le bail de la Guinguette. Manon fermerait l'accès au plan d'eau certains jours quand il y a affluence (été). Une personne se serait plainte. Il s'agit d'un jour de tournage d'un film.

Δ. Monsieur le Maire nous précise qu'il a pu obtenir l'ouverture du bureau de la Poste toutes les matinées du lundi au vendredi.

Δ Foire aux champignons : Monsieur le Maire demande qui, parmi les conseillers, veut s'occuper de l'organisation de la foire.

Personne ne se propose.

Δ. A la demande de la communauté d'agglomération du Puy, il est proposé de déposer un projet de piste cyclable qui serait financé à 50%.

Tous les conseillers sont d'accord. L'itinéraire proposé serait celui de la gare jusqu'au plan d'eau.

Δ. Vitesse sur la D906. Cela reste une question critique. Que faire pour ralentir camions et voitures ? La demande de subvention « amendes de police » pour l'acquisition d'un radar pédagogique ne nous a pas été accordée. Faut-il faire une nouvelle demande ?

Δ. Une autre question sans réellement de solution au niveau du stationnement désordonné le long de la D906 et en haut des 4 rues.

Δ. Triste constatation sur la Senouire qui se tarit de plus en plus tôt en début d'année. Ce qui implique un risque pour le plan d'eau.

Δ. Cet été, un contrôle sanitaire s'est fait à la Guinguette pour l'assainissement des eaux usées. Il faut prendre contact avec un bureau d'étude pour élaborer une estimation des travaux pour le traitement des eaux ainsi que le choix pour l'évacuation.

Δ. Région des Lumières fut un grand succès. Nombre important de spectateurs tous les soirs. Monsieur le Maire est en train de rédiger un courrier à l'intention de Monsieur Wauquiez pour renouveler l'an prochain cette projection.

Δ. Train de la découverte du 23 septembre prochain.

Par l'intermédiaire de Pascale Sciortino, Monsieur JB Girodet, président du Syndicat Ferroviaire, fait demander à Monsieur le Maire s'il a reçu son invitation. Celui-ci souhaite une présence d'élus à l'arrivée du train à la gare et à l'auditorium. Ce train sera composé d'élus afin de promouvoir le tourisme sur cette voie et pouvoir obtenir des subventions pour la réfection de la ligne. Demande d'un fleurissement à la gare, d'enlèvement des rails qui sont sur les abords de façon à rendre plus propre l'accueil.

Δ. Aire de co-voiturage place de la gare. Le panneau sera installé début 2024.

Δ. La rampe le long de la boulangerie Flûte Casadéenne vient d'être fixée

Δ. Rue Marchediale : la vente de la ruine est en bonne voie. La rue reste toutefois toujours barrée.

Δ. Le compostage devient obligatoire. Un bac devrait être installé dans la commune. Reste à trouver le bon endroit

Δ. Projet école : L'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment du collège début du mois a été rédigé par Monsieur Andron INGE43 et publié.

- Début des travaux juin 2024
- Fin des travaux 2025.

Δ. Camping : très bonne saison,

La commission tourisme remplace la commission d'étude de la situation du camping du Village de vacances et de la Guinguette, elle devra se pencher sur la question : que faisons-nous la saison prochaine ? Le souhait du conseil était de faire une DSP ou un bail commercial.

Olivier Marion est mandaté pour trouver un juriste pour nous aiguiller et présidera cette commission.

